

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 4 avril 2016 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2016-04-54 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée

2016-04-55 Adoption de l'ordre du jour du 4 avril 2016

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 4 avril 2016

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 7 mars 2016

Résolution: Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution : Dépôt des états financiers au 31 décembre 2015

Résolution : Dépôt des états financiers au 31 mars 2016

Résolution : Approbation du calendrier de conservation

Résolution : Offre d'André Fortin : Logiciel pour ortophotos

Résolution : Offre de services : N. Faucher entrepreneur électricien

Résolution : Paiement des comptes via internet ou par virement bancaire

Information : Registre des permis

Résolution : Offre de Services Sanitaires Denis Fortier : Gros rebuts

Résolution : Offre de Récupération Frontenac : Déchiquetage

Résolution : Travaux de voirie

Résolution : Achat de calcium

Information : Entretien extérieur de l'édifice municipal

Résolution : Participation au souper des municipalités

Résolution : Inscription : Commissaire à l'assermentation

Résolution : Fonds de diversification économique MRC

Résolution : Paiement des comptes du 8 mars au 4 avril 2016

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée

2016-04-56 Dispense de lecture du procès-verbal du 7 mars 2016

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclare satisfaits.

Adoptée

2016-04-57 Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposé au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2016-04-58 Résolution: Dépôt des états financiers au 31 déc. 2015

Il est proposé par Monsieur Jean-François Roy
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 décembre 2015, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton. Tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclare satisfaits.

En conséquence, la directrice générale et secrétaire-trésorière est mandatée pour transmettre ces états financiers, au ministère des Affaires municipales dans les délais prévus par la loi.

Aussi, le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires par la firme de vérificateurs.

Adoptée

2016-04-59 Dépôt des états financiers au 31 mars 2016

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 mars 2016. Tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclare satisfaits.

Adoptée

2016-04-60 Résolution : Approbation du calendrier de conservation

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la municipalité de Ste-Praxède est un organisme public visé au paragraphe n° 4 du paragraphe de l'annexe de cette loi ;
Attendu que la municipalité de Ste-Praxède n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée

2016-04-61 Offre d'André Fortin : Logiciel pour orthophotos

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de M. André Fortin afin qu'il nous installe un logiciel pour accéder aux orthophotos de la Municipalité et d'y intégrer la matrice graphique.

Le coût de ce service s'élève à 200,00 \$.

Adoptée

2016-04-62 Offre de N. Faucher, entrepreneur électricien

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de confirmer l'offre de service de N. Faucher, entrepreneur électricien nous indiquant les prix fixés pour les réparations des luminaires de rues.

Il est convenu de mandater cette entreprise pour réparer les deux luminaires de rues défectueux.

Adoptée

2016-04-63 Paiements des comptes via internet ou par virement bancaire

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement que les élus sont d'accord pour procéder aux paiements des fournisseurs inscrits à Accès-D (internet), ou par virement bancaire. La directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des factures via le logiciel informatique.

Il est convenu qu'avant de procéder aux paiements électroniquement, le maire et la directrice générale devront autoriser les transferts.

Adoptée

Informations : Registre des permis

Les élus sont informés du type de registre de permis et des moyens de transmission des documents à la MRC qu'offre le nouveau logiciel d'Accès-Cité Territoire.

2016-04-64 Offre de Services Sanitaires Denis Fortier: Gros rebuts

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier et de ce fait, demander à notre entrepreneur T.O.R.A. de laisser au centre de tri de Services Sanitaires Denis Fortier, nos gros rebuts ramassés lors des cueillettes du printemps et de l'automne pour l'année 2016.

La municipalité de Ste-Praxède paiera donc la redevance pour ces déchets à Services Sanitaires Denis Fortier, selon un tarif de 97.28 \$ + taxes, la tonne métrique pour la cueillette du printemps. Le prix de disposition pour l'automne pourrait être modifié selon le prix en vigueur.

Adoptée

2016-04-65 Offre de Récupération Frontenac : déchetage

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à profiter du service de déchetage des documents confidentiels auprès de Récupération Frontenac.

Les coûts actuellement en vigueur sont de 4,00 \$ la boîte de documents.

La directrice générale est mandatée à utiliser le service au besoin et au moment jugé opportun.

Adoptée

Travaux de voirie 2016

L'inspecteur en voirie Richard Bellavance informe les élus des différents travaux de voirie qu'il croit pertinent. Il est convenu de prendre des décisions pour l'échéancier des travaux à effectuer, suivant la rencontre avec l'ingénieur Daniel Lapointe.

2016-04-66 Résolution : Achat de calcium

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'entreprise Somavrac, concernant l'achat, le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35%.

Le prix soumis est pour 70,000 litres, à \$0,290/ litre, pour un coût total de 20 300,00 \$ plus taxes.

Adoptée

2016-04-67 Offre d'emploi : Entretien extérieur du terrain de l'édifice municipal du 4795, Route 263, Ste-Praxède.

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de procéder à un appel d'offre de service pour le contrat d'entretien du terrain de l'édifice municipal.

Le prix soumis devra inclure les travaux suivants :

- Tondre la pelouse, minimum une fois par semaine;
- Faire le fouet aux endroits requis;
- Entretien des sentiers et le terrain de tennis;
- Couper et disposer des arbres morts et/ou dangereux;
- Installer les tables au printemps, les nettoyer et les entreposer en fin de saison;
- Effectuer l'entretien général pour assurer une circulation sécuritaire dans les sentiers;

L'entrepreneur devra fournir l'équipement pour procéder à ces travaux (machinerie, outils, carburant etc.).

Le contrat sera d'une durée de 6 mois débutant la première semaine de mai et se terminant le 31 octobre.

Le prix soumis devra être un prix forfaitaire pour l'ensemble de ces travaux incluant l'équipement, lequel payé à raison de six versements égaux.

La soumission devra également indiquer le taux horaire exigé par l'entrepreneur si des travaux additionnels étaient requis en cours de saison.

Les soumissionnaires devront être âgés de 18 ans et plus et détenir une assurance-responsabilité, l'entrepreneur retenu étant responsable des bris causés par sa faute

Le formulaire sera disponible au bureau municipal et l'appel d'offres sera envoyé par publipostage, aux contribuables de Ste-Praxède.

Adoptée

2016-04-68 Résolution : Participation au souper des municipalités

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède participe au souper des Municipalités qui se tient à St-Julien, le 3 juin 2016.

Le coût du billet est fixé à 28,00 \$ chacun. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement suivant la confirmation des participants.

Adoptée

2016-04-69 Commissaire à l'assermentation

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de procéder à l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Josée Vachon, à titre de commissaire à l'assermentation auprès du Ministère de la Justice. En ce sens, un numéro de commissaire sera attribué et valide pour assermentation.

Le coût est de 55,75 \$ pour trois ans.

Adoptée.

2016-04-70- Résolution : Fonds de diversification économique MRC

Attendu qu'avec la fin de l'exploitation de l'amiante au Québec, le projet de relance de la mine Lac d'amiante dans la région de Thetford Mines et le projet de la mine Jeffrey à Asbestos ont été abandonnés;

Attendu que cette annonce a provoqué la fermeture définitive de ces deux mines et la mise à pied d'une centaine de travailleurs dans chacune des régions;

Attendu que pour palier à l'impact négatif sur l'emploi et la vitalité économique de cette décision, le gouvernement du Québec créait en novembre 2012 le Fonds de diversification économique – MRC des Sources dotés d'une enveloppe de 50 millions de dollars au bénéfice unique de la région d'Asbestos;

Attendu que la MRC des Appalaches vit la même réalité qu'Asbestos au quotidien;

Attendu que des disponibilités financières sont existantes et que tout porte à croire que l'entièreté de ces sommes octroyées ne pourra être engagée;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la MRC des Appalaches demande à Mme Dominique Anglade, Ministre de l'économie de la Science et de l'innovation de rendre admissible la MRC des Appalaches au Fonds de diversification de 50 millions.

Adoptée

Suivi : Dossier Ferme Rémavie

En mars dernier, le conseil a pris connaissance d'une lettre, datée du 22 février, par laquelle Ferme Rémavie nous suggérait différentes options concernant la mise en demeure de borner. Par la résolution 2016-03-51, les élus ont mandatés Me Odette Gagné, d'écrire à Ferme Rémavie, afin d'obtenir certains éclaircissements. L'avocate a transmis ces demandes à Ferme Rémavie, le 10 mars 2016. En date de ce jour, Me Gagné n'a obtenu aucune réponse de Ferme Rémavie.

2016-04-71 Paiement des comptes et prélèvements au 4 avril 2016

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 8 mars et le 4 avril 2016, laquelle s'élève à 76,625.97\$.

Adoptée

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2016-04-72 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20h05.

Adoptée

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.